Titre : Politique et procédure en matière de lanceur d'alerte pour le signalement des violations

Révision : Version 4 - 21 janvier 2020 DC-XXXXXX

Date de prise d'effet : 31 juillet 2017 Page 1 de 3

Champ d'application

La présente Politique s'applique à l'ensemble des employés, dirigeants, administrateurs et consultants de la société, ainsi qu'à ses filiales dans le monde entier.

Politique

Cette Politique en matière de lanceur d'alerte est conçue pour encourager les individus à signaler une faute professionnelle portant atteinte à l'éthique. Les fautes professionnelles portant atteinte à l'éthique comprennent des activités :

- Qui sont illégales ;
- Oui peuvent conduire la société à produire une déclaration financière erronée
- Qui soulèvent des questions concernant l'intégrité de la direction ;
- Qui ne sont pas conformes à la Politique de la société, y compris son code de conduite ;
- Qui constituent un comportement répréhensible grave ; ou
- Qui suscitent des préoccupations concernant une activité ou une condition de travail pouvant avoir des répercussions néfastes sur la santé, la sécurité ou le bien-être des employés d'IGT ou de tiers.

La Politique de la société est d'encourager les employés, dirigeants, administrateurs et consultants à signaler une faute professionnelle portant atteinte à l'éthique présumée ou avérée, par le biais de canaux de signalement réguliers, ou au directeur de la conformité, au directeur juridique, au département des personnes et de la transformation, au département de l'environnement, de la santé et de la sécurité, à la boîte aux lettres « Poser des questions au directeur de la conformité » ou par le biais de l'assistance téléphonique pour l'intégrité.

Il incombe à la direction de collaborer avec leur partenaire du département des personnes et de la transformation pour s'assurer que le département de la conformité est promptement notifié en cas de préoccupation en matière de santé et de sécurité, ou en cas de violation suspectée ou avérée du code de conduite, de la loi ou de la politique de la société. En outre, chaque individu a l'obligation de coopérer au cours d'une enquête

<u>Procédure</u>: tous les signalements de faute professionnelle portant atteinte à l'éthique doivent être signalés par le biais de canaux de signalement réguliers. Les signalements peuvent également être faits par le biais des canaux suivants :

Département de la conformité compliance@igt.com

Département juridique legal@igt.com

Département des personnes et de la transformation PeopleServices@igt.com

Département de l'environnement, de la santé et de la sécurité <u>safety@igt.com</u>

Si ces méthodes de signalement ne conviennent pas à une personne, cette personne peut signaler les faits via l'assistance téléphonique pour l'intégrité.

Assistance téléphonique pour l'intégrité. La société a mis en place une assistance téléphonique pour l'intégrité de façon à permettre à ses employés, dirigeants, administrateurs et consultants de signaler de façon anonyme et confidentielle des activités pouvant impliquer un comportement contraire à l'éthique ou à la loi. Cette assistance téléphonique et ce portail en ligne pour l'intégrité sont gérés par une organisation indépendante et sont disponibles 24 h/24, 7 j/7 et 365 jours par an. Les employés, dirigeants, administrateurs et consultants peuvent indiquer leur nom lorsqu'ils appellent l'assistance téléphonique pour l'intégrité, mais ce n'est pas une obligation. Aucun dispositif d'enregistrement, de suivi ou de traçage n'est utilisé dans le cadre de l'assistance téléphonique pour l'intégrité.

Titre : Politique et procédure en matière de lanceur d'alerte pour le signalement des violations

Révision : Version 4 - 21 janvier 2020 DC-XXXXXX Date de prise d'effet : 31 juillet 2017 Page **2** de **3**

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE POUR L'INTÉGRITÉ

Depuis les États-Unis et le Canada, appelez le : 1 888 807 4832

Depuis l'Italie, appelez le : 800194674

Depuis un autre pays, appelez d'abord le code d'accès direct AT&T spécifique à votre pays et disponible à l'adresse https://www.business.att.com/bt/access.jsp puis appelez le 888 807 4832.

Le portail en ligne est accessible depuis votre ordinateur ou appareil mobile : https://igt.integrityline.org

Aucune clause dans la présente Politique ne vise à dissuader les employés de signaler leurs préoccupations à un organisme public.

Responsabilités :

Signalements effectués via l'assistance téléphonique pour l'intégrité et autres requêtes. Le département de la conformité d'IGT reçoit tous les signalements de l'assistance téléphonique pour l'intégrité. Les superviseurs et responsables recevant un signalement de violation suspectée ou avérée du code de conduite, de la loi ou de la Politique de la société, ou de préoccupation en matière de santé et de sécurité, doivent immédiatement en aviser le département de la conformité et lui transmettre la plainte ou l'accusation pour un traitement et une enquête adéquat(e). Les responsables et superviseurs ne doivent pas enquêter ou tenter d'établir des faits sans en avoir reçu l'autorisation de la part du département de la conformité et du département juridique.

Déclenchement des enquêtes internes. Après réception d'un signalement d'une faute professionnelle portant atteinte à l'éthique, le département de la conformité doit déterminer les étapes à suivre, y compris quel département ou personnel d'IGT doit se charger de la question ainsi que la nature et la portée de l'enquête interne ou externe et si une telle enquête est justifiée. Le département juridique sera consulté et fournira des conseils pour les prochaines étapes dans le cas d'allégations de violation de la loi. S'il est raisonnable de conclure que, étant donné les circonstances, une violation significative est en cours ou sur le point de se produire, le directeur de la conformité et/ou le directeur juridique en notifiera immédiatement le président du comité d'audit du conseil d'administration. Dans toute autres circonstance, les rapports, conclusions et recommandations de l'enquête seront examinés de façon raisonnable et en temps opportun par le directeur de la conformité ou par un membre du personnel ou département d'IGT adéquat, et par le directeur juridique dans les cas d'accusations portant sur des violations de la loi. Le directeur de la conformité et/ou le directeur juridique passera en revue les conclusions de l'enquête avec le comité d'audit du conseil d'administration.

Les préoccupations en matière de santé et de sécurité seront transmises au département de l'environnement, de la santé et de la sécurité pour qu'ils les traitent, et celui-ci fera part de ses conclusions et dispositions concernant toute accusation signalée ou enquête en cours au département de la conformité et au département juridique.

Conduite d'une enquête interne. Le département de la conformité et le département juridique travailleront en coordination et identifieront la personne responsable de l'enquête. Ils définiront également le périmètre de l'enquête dans un plan d'enquête et établiront les voies hiérarchiques. Toute enquête qui s'ensuit sera supervisée par le département juridique dans le cadre d'une enquête soumise au secret professionnel. À l'exception des enquêtes soumises au secret professionnel, une équipe interne ayant un niveau de connaissances et d'expertise suffisant sur la question présentée sera rassemblée pour enquêter sur toutes les questions soumises dans le cadre de l'enquête. L'appel à des enquêteurs externes nécessitera l'approbation expresse du directeur juridique et l'assentiment du directeur de la conformité. Une stratégie sera développée pour évaluer la validité des accusations et des actions appropriées seront menées afin de garantir la protection du secret professionnel et la confidentialité de l'enquête qui s'ensuit. Le plan d'enquête devra inclure :

- (a) La durée requise pour l'enquête ;
- (b) Le recueil, le classement et l'analyse des documents clés, qui doivent tous être étiquetés aux fins d'identification et de préservation de tous les privilèges applicables; et
- (c) L'identification de témoins potentiels et si les entretiens seront conduits par un conseiller juridique interne ou externe à l'entreprise.

<u>Conclusion de l'enquête.</u> Une fois l'enquête terminée, l'enquêteur doit documenter les résultats dans un rapport qui inclut, le cas échéant, une conclusion sur le bien-fondé des allégations, des conclusions sur les faits et des recommandations de

Titre : Politique et procédure en matière de lanceur d'alerte pour le signalement des violations

Révision : Version 4 - 21 janvier 2020 DC-XXXXXX

Date de prise d'effet : 31 juillet 2017 Page **3** de **3**

mesures correctives ou disciplinaires, s'il y a lieu. L'enquêteur effectuera un suivi avec les parties impliquées dans le rapport si nécessaire.

<u>Documentation</u>. Tous les documents sur les signalements effectués seront conservés par le département de la conformité et seront détruits conformément aux lois et réglementations fédérales, des États et locales.

Non-représailles: IGT interdit à ses employés, dirigeants, administrateurs et consultants de licencier, de rétrograder, de suspendre, de menacer, de harceler, d'exercer des représailles ou de discriminer de quelque manière que ce soit une personne qui, de bonne foi, fait part de préoccupations en matière de santé et de sécurité ou signale des violations suspectées ou avérées du code de conduite, de la loi ou de la Politique de la société. Aucune mesure disciplinaire ou autre ne sera prise en se basant uniquement sur un signalement effectué via l'assistance téléphonique pour l'intégrité ou une requête faite au département de la conformité, ou sur tout autre moyen de signalement mentionné dans la présente Politique.

Les employés qui font intentionnellement de faux signalements de fautes portant atteinte à l'éthique sont soumis à des mesures disciplinaires, allant jusqu'au licenciement, conformément à la politique en matière de mesures disciplinaires d'IGT. Les employés qui effectuent des signalements de faute professionnelle portante atteinte à l'éthique à des fins illégales sont soumis à des poursuites juridiques appropriées par IGT ou toute entité gouvernementale compétente.

Modification : la société se réserve le droit de modifier la présente Politique à tout moment si elle le juge nécessaire.

Définitions

SO

Objectif

IGT s'engage à respecter les principes de Responsabilité, Collaboration, Authenticité, Passion et Innovation. Ces principes et normes garantissent que tous les employés se sentent à l'aise pour signaler une faute professionnelle portant atteinte à l'éthique sans crainte de représailles.

Responsabilité

Conformité

Historique des révisions :

Révision	Date	Description des modifications	Auteur des modifications
1	31/07/2017	Version initiale	Amy Fuller
2	31/07/2018	Aucune modification	Amy Fuller
3	31/07/2019	Modifications mineures	Amy Fuller
4	21/01/2020	Changements mineurs ; mise à jour des numéros de téléphone	Lara Abramovitz